



**ENTREVUE
AVEC UNE EXPERTE**

*Regard sur les alliés
du territoire*

SEPTEMBRE 2026



**MARIE-CLAUDE
BERNARD**

Directrice de l'aménagement –
MRC Coaticook

Oser le passage à l'action : dans les coulisses de la restauration du marais de la Meder

Depuis 2013, Marie-Claude Bernard oeuvre au sein de la MRC de Coaticook. Aujourd'hui directrice de l'aménagement du territoire, elle a coordonné le projet de restauration du marais de la Meder, un complexe de milieux humides d'environ 16,8 hectares situé en Estrie.

À travers cette expérience, elle témoigne des défis et des apprentissages qui ont marqué la réalisation du projet, ainsi que de l'importance de passer de l'idée à l'action pour concrétiser des initiatives de restauration.

Pour commencer, pouvez-vous nous raconter comment est né le projet ?

Tout en aval du marais de la Meder, une digue munie d'un ouvrage de contrôle permettait de maintenir un certain niveau d'eau. À partir des années 1980, le système a commencé à se détériorer et il y avait une volonté de le remettre en état.

Lorsque je suis entrée à la MRC, on m'a parlé des dossiers fauniques, dont celui du marais de la Meder. On me l'a présenté comme un projet que personne n'avait réussi à réaliser. Je me

suis alors dit : « Moi, je vais faire ça. Je vais le restaurer, ce milieu-là. » Je l'ai un peu pris comme un défi professionnel.

Quelles ont été les principales étapes qui ont permis de faire progresser le projet ?

En 2015, les six propriétaires concernés par le complexe ont été rencontrés et ont signé une déclaration d'engagement en faveur du projet. Une cellule de travail a ensuite été mise sur pied. C'est le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), qui assurait alors le leadership du projet.

En 2016, dans le contexte de révision du schéma d'aménagement, la MRC a adopté un RCI portant notamment sur la protection des milieux humides et des zones inondables et le marais de la Meder a été identifié comme un milieu humides d'intérêt interrégional. L'arrivée du PRMHH en 2017 et du financement associé a ensuite créé un bon momentum. Un autre moment charnière a été le changement de leadership, alors que la MRC est devenue maître d'oeuvre des travaux.

Quels ont été les principaux défis rencontrés au cours de la démarche ?

Le projet n'a pas été linéaire. Il y a eu plusieurs allers-retours, notamment en raison du refus du financement lors de notre première demande, de l'évolution du concept et des enjeux liés aux indicateurs de suivi. Un défi important est survenu en 2022, lorsque le propriétaire principal n'était pas d'accord avec le concept proposé. Nous avons alors organisé une rencontre sur le terrain avec le propriétaire et sa famille afin de bien comprendre les préoccupations et de trouver une autre façon de faire. Nous avons finalement réussi à nous entendre sur un nouveau concept.

Le projet a aussi connu certains enjeux financiers liés aux plans et devis et aux différentes phases des travaux. Enfin, après les travaux, les pluies torrentielles de juillet 2023 ont causé de l'érosion prématurée et ont endommagé le déversoir.

Quels étaient les objectifs de restauration et pourquoi les conditions hydrologiques étaient-elles au coeur de l'intervention ?

L'objectif était notamment de stabiliser le niveau d'eau du marais et de rétablir une connexion hydrologique entre le marais et son cours d'eau.

L'ancien ouvrage s'était détérioré et entraînait des variations du niveau d'eau. Il fallait donc rétablir des conditions hydrologiques plus stables, tout en tenant compte des contraintes présentes autour du site. Il fallait notamment éviter d'inonder un chemin situé en amont et ne pas trop augmenter le niveau d'eau et éviter d'en faire un barrage de forte contenance.



Photo: Marais de la Meder



Photo: Déversoir aménagé du marais de la Meder

Sur le plan technique, comment avez-vous rétabli cette dynamique hydrologique ?

Au départ, le concept prévoyait réhabiliter un ancien canal d'urgence, enlever la structure anthropique et restabiliser la digue. Après les discussions avec le propriétaire, le concept a toutefois été modifié.

Nous avons finalement choisi d'ouvrir la digue et d'y aménager directement un déversoir afin de reconnecter hydrologiquement le marais et son cours d'eau. Cette solution a été retenue par les concepteurs et la MRC a assumé les surcoûts. Il a fallu revoir les plans et devis, ce qui a toutefois entraîné un certain retard.

Le projet constituait une première expérience pour le PRCMHH. Comment avez-vous vécu cette collaboration ?

Une première demande de financement au PRCMHH a été refusée parce que notre montage financier n'était pas confirmé. Nous avons redéposé en 2021 et avons finalement été acceptés en juillet 2022. Au départ, le refus du premier appel de projets a été une grande déception. Avec le recul, je peux toutefois dire que cela a peut-être été un mal pour un bien. Entre le premier dépôt et la réalisation, le concept a évolué et nous avons eu le temps d'ajuster le projet.

C'était également une première expérience pour le programme en ce qui concerne les indicateurs. Nous avons donc eu une très bonne collaboration avec l'équipe du PRMHH, qui nous a proposé d'apprendre ensemble. Nous avons véritablement coconstruit la démarche concernant les indicateurs, ce qui a été très apprécié.

Comment assurez-vous maintenant le suivi du site et quels changements avez-vous déjà observés ?

Les écoconseillers de la MRC suivent notamment les niveaux d'eau, les infrastructures et différents indicateurs du projet. Le MELCCFP poursuit pour sa part ses suivis de poissons, ce qui permet de répartir les efforts entre les partenaires. Les écoconseillers assurent également une veille sur le milieu et peuvent intervenir de façon préventive, notamment pour certaines espèces exotiques envahissantes.

Notre plus grande fierté demeure toutefois le suivi des poissons. Après les travaux, des espèces de poissons qui n'avaient jamais été inventoriées auparavant ont été observés en amont du marais. Ça a été une très bonne nouvelle pour nous. C'était une façon concrète de constater que la connectivité hydrologique fonctionnait.

Si vous aviez à recommencer le projet aujourd'hui, y a-t-il des choses que vous feriez différemment ?

J'impliquerais probablement le propriétaire plus tôt dans la réflexion sur le concept de restauration. Nous avons un suivi constant, mais je pense qu'une implication plus précoce aurait pu faciliter certaines étapes.

Je porterais également une attention particulière aux indicateurs de suivi. Il faut les établir dès le départ et bien documenter leur état initial. Il faut savoir ce qu'on veut suivre et ce qu'on veut démontrer : les travaux sont faits, mais avons-nous atteint nos objectifs? Qu'est-ce qui nous permettra de le démontrer?

Quels conseils donneriez-vous à une MRC qui souhaite réaliser un d'un projet de restauration de milieu humide ?

Je pense qu'il faut que les MRC osent faire ce genre de projet. Elles ont des compétences en gestion de l'eau, elles ont maintenant la planification avec les PRMHH et elles développent de plus en plus d'expertises à l'interne, notamment avec l'embauche de biologistes et d'autres ressources.

Il faut prendre confiance dans notre capacité à mener et à coordonner ce type de travaux. La MRC a justement un rôle important à jouer dans la coordination et la mobilisation des élus. La restauration est aussi souvent une question d'opportunité. Lorsqu'on planifie des travaux dans un cours d'eau ou qu'un ouvrage doit être réhabilité, il faut se demander s'il est possible d'y intégrer un projet de restauration. Il faut saisir ces occasions.

Au final, la MRC est fière du marais de la Meder. On se dit : « On a réussi à faire ça, nous autres, la petite MRC de Coaticook, avec le PRMHH. » Je pense que ça vaut la chandelle de le faire.



Photo: La MRC et ses élus lors de la remise du Prix d'Excellence en environnement de la Fondation Estrienne en Environnement (2023)



Le comité G6 :



Ce projet est financé par le Fonds bleu dans le cadre du Plan national de l'eau de la Stratégie québécoise de l'eau, qui déploie des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.